

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017**

**2017 V.173** Vœu relatif au relogement du Point d'accès au droit, du PIMMS et de la Maison des associations du 20<sup>e</sup> arrondissement.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant la nécessité d'un arrondissement des locaux du Point d'accès au droit (PAD<sup>o</sup>, du PIMMS et de la Maison des associations du 20<sup>e</sup>, ainsi que rappelé par Madame CALANDRA lors du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2016 ;

Considérant qu'un projet de regroupement de ces trois services publics dans un lieu unique, situé rue Raumus est actuellement à l'étude afin d'avoir une localisation plus centrale dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement ;

Considérant la spécificité, la qualité et la fréquentation de ces trois structures ;

Considérant notamment la spécificité du PAD 20<sup>e</sup> qui remplit des missions d'ampleur parisienne en matière d'accueil et d'accompagnement des victimes de violences conjugales (plus de 11 000 personnes reçues en 2016 dont 1225 victimes de violences conjugales), ce qui nécessite des salles adaptées à des entretiens individuels et confidentiels ;

Considérant que le service d'accès au droit et le PIMMS s'adressent à un public précaire, et que le fonctionnement de ces associations implique que soient garanties de bonnes conditions d'écoute, d'accueil et d'accompagnement dans les démarches juridiques, administratives et sociales ;

Considérant que le PIMMS a été labellisé maison des services publics ;

Considérant que la MDA est actuellement divisée en 3 sites, peu fonctionnels, et qu'elle verra ses missions élargies au 1<sup>er</sup> janvier 2018 en devenant maison de la vie associative et citoyenne ;

Considérant que d'autres exemples de mutualisations réussies de locaux entre MDA, PIMMS et PAD existent dans le 12<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> arrondissement ;

Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que ce projet de regroupement permette de garantir à chacune des 3 structures de remplir ses missions avec un accueil du public et des conditions de travail de qualité,
- Qu'un comité de pilotage regroupant les 3 structures et les élus concernés se réunisse dès début septembre 2017 pour suivre ce projet.